

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 19 septembre 2023

(Session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, CHATRE Philippe, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, VIAL Céline, MICHEL Fabien, HENNEQUIN Clémence, LACROIX Cyril, PLASSE Murielle.

Absent(s) excusé(s)

Absents(s) non excusé(s):

Procurations : DENIS Franck à MICHEL Fabien
VIAL Philippe à JOANNIN Christian
JIMENEZ GUILLAUME Marion à ROCHE Jacquit
VALLAS Monique à PLASSE Murielle

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme WOLTERS Patricia

La séance s'ouvre à 20 h 00 ⇒ Votants : 19 ⇒ Présents : 15

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du **mardi 18 juillet 2023**.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte rendu des délégations au Maire.
 - 1-1 Droit de préemption urbain.
 - 1-2 Recensement de la population – nomination du coordonnateur communal du recensement 2024 (arrêté).
 - 1-3 Construction d'un WC public sur le parking de l'école.
 - 1-4 Installation d'un défibrillateur.
 - 1-5 Ascenseur de l'école primaire (contrôle technique quinquennal)
 - 1-6 Point d'Eau Incendie_(PEI)
 - 1-7 SAR : repérage amiante et plomb avant travaux (AC Environnement).
 - 1-8 Réseau cuivre.
 - 1-9 La route des vins.
 - 1-10 Installation de plots lumineux au rond-point.
 - 1-11 Alpes contrôle (projet de réhabilitation de la SAR).
- 2- Droit de préemption urbain hors délégation.
- 3- Renouvellement adhésion groupement d'achat SIEL (électricité et gaz).
- 4- Comité National d'Aide Sociale (CNAS) : désignation de délégués.
- 5- Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels (PAEN) Ouest Roannais – Approbation du programme d'actions.

6- Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et maintien des primes cumulables avec le RIFSEEP concernant les agents contractuels.

7- Questions diverses

1- Compte-rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain (< à 150 000€), depuis la séance du 18 juillet 2023.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

→ **Parcelle AD 218**, située au 2 rue du 19 mars 1962 (superficie 543 m²)

→ **Parcelle AI 39**, située au 716 route des Verges (superficie 2010 m²)

1-2 Recensement de la population – nomination du coordonnateur communal du recensement 2024 (arrêté)

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune va réaliser en 2024 le recensement des habitants de St André d'Apchon et que cette enquête se déroulera **du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024**. Un coordonnateur communal doit être désigné et sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Madame le Maire a désigné Madame Karine GOUGAUD coordonnatrice.

Quatre agents recenseurs collecteront les informations sur la commune.

1-3 Construction d'un WC public sur le parking de l'école

Madame le Maire informe les membres du conseil que la subvention du département d'un montant de **5 285 €** a été octroyée pour le projet de construction d'un WC public sur le parking de l'école.

M. Christian VACHERON précise à l'assemblée que les travaux sont sur le point d'être terminés, à priori vendredi 29 septembre. Il ne restera plus que des finitions. Le 31 octobre est la date buttoir pour faire la demande de subvention sur présentation de la facture et du certificat d'achèvement.

1-4 Installation d'un défibrillateur

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'un défibrillateur a été installé le 03/08/2023 rue de l'église vers l'école. Ce dispositif avec la pose a coûté 2352.60€ + 840 € (pose) soit **3192.60€ TTC**.

La maintenance annuelle est de **180 €TTC**.

1-5 Ascenseur de l'école primaire (contrôle technique quinquennal)

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la société « APAVE » a procédé au contrôle quinquennal de l'ascenseur de l'école primaire en date du 25/07/2023.

Elle précise aussi qu'un contrôle technique sera effectué tous les ans, considérant que celui de 2023 a été effectué lors de la venue de l'APAVE, le 25/07/2023.

1-6 Point d'Eau Incendie (PEI)

Impasse de Champtoisé, un PEI se trouve sur le domaine privé, il convient de le déplacer et le remplacer. Madame le Maire informe l'assemblée que la Roannaise de l'eau effectuera les travaux pour un montant de **6548.40€ TTC**. Elle précise aussi qu'il n'est pas possible de demander un autre devis car la roannaise de l'eau impose le prestataire.

D'autre part, Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il s'agit d'une demande du propriétaire car une construction est en cours. La commune aura un point d'incendie aux normes.

1-7 SAR : repérage amiante et plomb avant travaux (AC Environnement)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la société AC Environnement a réalisé un repérage d'amiante et de plomb avant les travaux prévus pour la réhabilitation de la salle d'animation rurale et ce pour un montant de **3 150€ TTC**.

Aucune trace d'amiante et de plomb n'a été trouvée lors des contrôles, exceptée une fenêtre qui n'a pas pu être vérifiée et qui est pointée sur le rapport. Toutefois, cette pièce n'est pas concernée par les travaux de la SAR. En conclusion, les travaux peuvent débuter.

1-8 Réseau cuivre

Orange a décidé d'arrêter son réseau cuivre selon trois modalités : lot 1 arrêt en 2021, lot 2 en 2025 et lot 3 en 2030. La commune de St André d'Apchon était pressentie dans le lot 2.

Madame le Maire n'a pas souhaité un arrêt aussi rapide. De ce fait, un changement dans le lot 3 a été demandé et accepté par orange.

Madame le Maire précise que l'installation du boîtier fibre est gratuite jusqu'en 2025, après ce sera payant, et que l'information pourrait être véhiculée dans le prochain « Commun'Info » afin que les administrés en soient informés.

1-9 La route des vins

Madame le Maire informe que la commune de St André d'Apchon est concernée par l'implantation d'une Signalétique d'Information Locale en lien avec la Route des Vins. Cette signalétique est destinée à mettre en cohérence la SIL en place, elle va permettre de supprimer les panneaux obsolètes ou vieillissants. Elle emmènera les visiteurs vers les viticulteurs depuis la route des vins et depuis l'axe D8. Une rencontre avec les services de RA est prévue le 20 septembre.

Certains de nos panneaux ne sont pas repris sur les nouveaux ce qui impacte la commune. Madame le Maire fera le point à ce sujet lors de la réunion du 20 septembre.

➔ M. Cyril LACROIX intervient pour préciser que les choses sont faites à l'envers !

1-10 Installation de plots lumineux au rond-point

Madame le Maire indique que les plots lumineux ont été installés au rond-point. L'éclairage public de cette zone pourra être éteint.

Toutefois, le conseil municipal est d'accord pour que la mise en application commence après la foire, c'est-à-dire en novembre.

1-11 Alpes contrôle (projet de réhabilitation de la SAR)

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'Alpes Contrôles, spécialisé notamment dans le contrôle technique de construction, a été retenu pour le projet de réhabilitation de la SAR et qu'il s'agit de la même société qui avait contrôlé les travaux de la MSP.

Le montant prévisionnel est de **3480€ TTC**.

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

- **Parcelle AC 20** située au 132 route des Gonnards pour une superficie de 2005 m².
- **Parcelle AO 51** située au 917 route de St Alban pour une superficie de 2699 m².

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter :

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Renouvellement adhésion groupement d'achat SIEL (électricité et gaz)

Madame le Maire rappelle que la collectivité est adhérente au Groupement d'Achat Energies du SIEL-TE concernant les marchés en fournitures d'électricité et de gaz jusqu'au 31/12/2025. Le groupement va lancer un nouvel accord cadre pour la période 2026 à 2029.

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion au groupement pour cette nouvelle période de 4 ans pour nos besoins en électricité et gaz.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Comité National d'Aide Sociale (CNAS) : désignation de délégués

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Aide Sociale) depuis 2017. Le CNAS permet aux agents actifs et retraités de bénéficier de différentes prestations.

Le CNAS demande la désignation de délégués tant au niveau des élus qu'au niveau du personnel.

Suite à la mutation d'Aurélie HERMANN, qui était désignée déléguée agent, Madame le Maire propose de nommer Françoise BARRAUD à sa place et rappelle que Marie-Christine PREFOL est toujours déléguée élu.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels (PAEN) Ouest Roannais – Approbation du programme d'actions

Madame le Maire rappelle que le département met en œuvre une politique de Protection et mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN) et que cet outil permet de protéger les terres agricoles et naturelles pour conserver une activité agricole pérenne et fonctionnelle ainsi que des espaces naturels et des paysages de qualité. Notre commune est pleinement concernée.

En 2021, un nouveau programme d'actions a été élaboré pour les six ans à venir. Ce projet a été validé par les membres du comité de pilotage, dont notre collectivité fait partie, lors

de la réunion du 28 mars 2023. Tel que le prévoit l'article R113-25 du code de l'urbanisme, il doit être soumis pour accord aux collectivités compétentes en matière de plan local d'urbanisme.

Madame le Maire précise que c'est la chambre de l'agriculture qui prend le relais à la place de Roannais Agglomération.

Un débat s'instaure :

M. Cyril LACROIX dit qu'il y a beaucoup d'actions de sensibilisation mais pas de plan d'action fonctionnel. Il donne l'exemple des plantes invasives.

M. Philippe CHATRE répond que les problèmes concernent souvent des domaines privés et qu'il est difficile de sensibiliser les propriétaires et donc de mettre en place des plans d'action.

Mme Martine ROFFAT précise qu'il y a quand même quelques actions efficaces, comme par exemple, les haies mais qu'il faudrait effectivement qu'il y ait un suivi. Sinon, cela ne sert à rien.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et maintien des primes cumulables avec le RIFSEEP concernant les agents contractuels

Madame le Maire rappelle que le RIFSEEP a été voté, à l'unanimité, par le conseil municipal en date du 22 octobre 2018 pour les agents titulaires et stagiaires.

Madame le Maire souhaite ouvrir le régime indemnitare aux agents contractuels. Elle donne lecture de la délibération votée le 22 octobre 2018.

Un débat s'instaure :

Mme Martine ROFFAT que c'est le Maire qui fixe le montant.

Mme Clémence HENNEQUIN demande s'il est possible de mettre en place une période pour accéder au RIFSEEP.

Mme Martine ROFFAT répond que ce n'est pas légal.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Questions diverses

- ✚ Mme Murielle PLASSE fait part à l'ensemble du conseil municipal que des étendages sont posés sur les places de parking dans la rue Chambonnière.
M. Christian JOANNIN indique qu'il est allé s'entretenir avec le propriétaire.
Mme Martine ROFFAT a souvent soulevé le problème lors des réunions des bureaux municipaux mais il s'avère compliqué de trouver une solution.
M. Cyril LACROIX rajoute qu'effectivement cela risque de créer des tensions plutôt que de résoudre le problème.
Mme Martine ROFFAT propose éventuellement de mettre en place des permis de louer pour limiter la vétusté des appartements et ainsi responsabiliser non seulement les propriétaires mais aussi les locataires.
- ✚ M. Philippe CHATRE demande pour le SIEL de réserver la salle annexe de la commune pour une réunion de canton le 06 novembre 2023. La salle lui est accordée à cette date.
- ✚ Mme Marie-Christine PREFOL informe les membres du conseil municipal que la CARSAT a mis en place, à raison d'une heure et quart par semaine (lundi matin), un atelier gym adapté qui se déroulera à la salle annexe de la salle des sports du 25 septembre au 11 décembre 2023.
Elle précise que 14 personnes y participeront dont 12 apchonnois.
- ✚ M. Cyril LACROIX indique à l'assemblée que le site internet de la commune n'est pas à jour. Mme Martel Larue Sonia informe les membres du conseil municipal qu'elle y travaille.

➔ **Le prochain conseil municipal est pressenti le 24 octobre ou le 17 octobre 2023.**

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée 21h45.

Le Maire,
Martine ROFFAT

Le secrétaire de séance,
Patricia WOLTERS

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du 17/10/2023.

Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le 19/10/2023.